

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Michel Brien, conseiller
M. Denis Bruneau, conseiller
M. Olivier Grenier, conseiller (19 h 15)
M. Pierre Lalonde, conseiller
M. François Lamarche, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal d'ajournement de la session ordinaire du conseil municipal du 1^{er} février 2010 tenue le 8 février 2010 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

Session
d'ajournement de
la session
ordinaire du 1^{er}
février 2010,
tenue le 8 février
2010

1 OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par René Pelletier, maire de Racine.
André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - dépôt de documents (10 minutes maximum par représentation) ;
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Dépôt à la municipalité du projet de règlement #2009-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François relatif aux installations d'élevage à forte charge d'odeur et aux normes sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ;
 - 5.2 Extrait de résolution concernant l'intention de La MRC de déclarer compétence en matière de gestion des matières organiques à l'égard des 18 municipalités ;
 - 5.3 Coupe des arbres dangereux sur le chemin des Baies, faire déchiqueter les rebuts à la charge de la municipalité ;
 - 5.4 Forfait FQM pour les cellulaires municipales ;
6. RÉSOLUTIONS
 - 6.1 Résolution pour autoriser la municipalité de Racine de modifier le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 dans le but d'emprunter par billet un montant additionnel de 590 000\$ pour combler la deuxième réclamation de dépense concernant le branchement en eau potable avec Valcourt ;
 - 6.2 Résolution pour autoriser la signature du maire et le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du deuxième emprunt par billet au montant de 590 000\$ dont les intérêts seront payables semi-annuellement ;
 - 6.3 Résolution pour autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier pour accepter le plus bas soumissionnaire pour le deuxième emprunt concernant le branchement d'eau potable avec Valcourt ;
 - 6.4 Résolution pour changer le panneau d'alarme incendie au centre communautaire (1480\$ plus taxes) ;
7. QUESTIONS DIVERSES

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, gardant cependant l'item « Questions diverses » ouvert, et comprenant les ajouts suivants :

- 7.1 Résolution d'autorisation de dépenses pour la coupe des arbres jugés dangereux sur les chemins des Baies et J.-A. Bombardier, faire déchiqeter les branches situées sur l'emprise municipale ;
- 7.2 Résolution d'autorisation de dépenses Forfait FQM pour les cellulaires municipales ;

3 PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - DÉPÔT DE DOCUMENTS (10 minutes maximum par représentation) ;

Aucune demande de représentation n'a été faite.

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)

Aucun visiteur n'a posé de question.

5 ADMINISTRATION

5.1 Dépôt à la municipalité du projet de règlement #2009-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François relatif aux installations d'élevage à forte charge d'odeur et aux normes sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ;

Le projet de règlement #2009-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François relatif aux installations d'élevage à forte charge d'odeur et aux normes sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole est déposé devant ce Conseil par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier.

5.2 Extrait de résolution concernant l'intention de la MRC de déclarer compétence en matière de gestion des matières organiques à l'égard des 18 municipalités ;

M. le maire explique l'intention de la MRC de déclarer compétence en matière de gestion des matières organiques à l'égard des 18 municipalités.

5.3 Coupe des arbres dangereux sur le chemin des Baies, faire déchiqeter les rebuts à la charge de la municipalité ;

Une résolution sera faite à ce sujet au point 7.1.

5.4 Forfait FQM pour les cellulaires municipales ;

Une résolution sera faite à ce sujet au point 7.2.

6 RÉSOLUTIONS

6.1 Résolution pour autoriser la municipalité de Racine de modifier le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 dans le but d'emprunter par billet un montant additionnel de 590 000\$ pour combler la deuxième réclamation de dépense concernant le branchement en eau potable avec Valcourt ;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 131-03-2007, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billet un montant total de 590 000 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

2010-02-050
Résolution pour autoriser la municipalité de Racine de modifier le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 dans le but d'emprunter par billet un montant additionnel de 590 000\$ pour combler la deuxième réclamation de dépense concernant le branchement en eau potable avec Valcourt

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 590 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. René Pelletier et le Directeur général et secrétaire trésorier M. André Courtemanche ;

QUE les billets soient datés du 17 février 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	35 100 \$
2012.	36 500 \$
2013.	37 700 \$
2014.	39 200 \$
2015.	40 600 \$
2015.	400 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Racine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 février 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 131-03-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.2 Résolution pour autoriser la signature du maire et le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du deuxième emprunt par billet au montant de 590 000\$ dont les intérêts seront payables semi-annuellement ;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

2010-02-051
Résolution pour autoriser la signature du maire et le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du deuxième emprunt par billet au montant de 590 000\$ dont les intérêts seront payables semi-annuellement

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins Morilac pour son emprunt de 590 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 131-03-2007, au pair ou au prix de 100, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

35 100 \$	3.46 %	17 février 2011
36 500 \$	3.46%	17 février 2012
37 700 \$	3.46 %	17 février 2013
39 200 \$	3.46 %	17 février 2014
441 500 \$	3.46 %	17 février 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

6.3 Résolution pour autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier pour accepter le plus bas soumissionnaire pour le deuxième emprunt concernant le branchement d'eau potable avec Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux

fins du financement municipal », des soumissions pour la vente de billets au montant de 590 000 \$ et datée du 17 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la Caisse Populaire Desjardins Morilac ;

CONSIDÉRANT QUE le détail se lit comme suit :

Caisse Populaire Desjardins Morilac		
35 100 \$	3,46000%	2011
36 500 \$	3,46000%	2012
37 700 \$	3,46000%	2013
39 200 \$	3,46000%	2014
441 500 \$	3,46000%	2015
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,46000%
Banque Royale du Canada		
35 100 \$	3,48000%	2011
36 500 \$	3,48000%	2012
37 700 \$	3,48000%	2013
39 200 \$	3,48000%	2014
441 500 \$	3,48000%	2015
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,48000%
Financière Banque Nationale inc.		
35 100 \$	1,5000%	2011
36 500 \$	2,0000%	2012
37 700 \$	2,5000%	2013
39 200 \$	3,0000%	2014
441 500 \$	3,3000%	2015
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,56737%

2010-02-052
Réso. pour autoriser le maire et le DG pour accepter le plus bas soumissionnaire pour le 2^e emprunt concernant le branchement d'eau potable avec Valcourt

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine autorise M. le maire René Pelletier et le M. André Courtemanche, directeur général et secrétaire-trésorier à accepter le plus bas soumissionnaire conforme, soit la Caisse Populaire Desjardins Morilac au coût réel de 3,46 % et à signer tous les documents s'y rapportant.

6.4 Résolution pour changer le panneau d'alarme incendie au centre communautaire (1480\$ plus taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'alarme incendie au centre communautaire n'est plus fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de le remplacer ;

2010-02-053
Résolution pour changer le panneau d'alarme incendie au centre communautaire

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise la dépense, jusqu'à concurrence de 1480\$ plus les taxes, pour l'installation d'un nouveau panneau d'alarme incendie au centre communautaire.

(1480\$ plus taxes)

Qu'une invitation à soumissionner soit faite aux fournisseurs Basque Électrique, Bombardier Électrique et Alain Bellefeuille.

Que M. le directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

7 QUESTIONS DIVERSES

7.1 Résolution d'autorisation de dépenses pour la coupe des arbres jugés dangereux sur les chemins des Baies et J.-A. Bombardier, faire déchiquer les branches situées sur l'emprise municipale ;

CONSIDÉRANT QUE des arbres ont été jugés dangereux sur les chemins des Baies et J.-A. Bombardier, dans l'emprise municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le groupement forestier est prêt à couper les arbres sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande à l'inspecteur en bâtiment, M. Sylvain Demers, d'identifier les arbres en question situés dans l'emprise des chemins des Baies et J.-A. Bombardier.

Que la municipalité autorise M. Demers à prendre le service d'un émondeur pour seulement les arbres dangereux situés dans l'emprise des chemins des Baies et J.-A. Bombardier.

Que M. le directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

7.2 Résolution d'autorisation de dépenses Forfait FQM pour les cellulaires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite munir le comité de sécurité civil d'un système de communication téléphonique ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un forfait très avantageux pour la municipalité, soit 5 numéros de téléphones, centre de message inclus, afficheur inclus, mobile à mobile sans frais inclus, temps partagé inclus, minute entrant illimité, pour le coût de 181 \$ par mois, tel que détaillé plus bas :

Coût pour le temps d'antenne						
Téléphone	Forfait de base	FAR & 911	option interurbain illimité	Messagerie texte 2500	Option DATA Blackberry	TOTAL
Bureau	20,00 \$	7,70 \$				27,70 \$
Coordonnateur mesures d'urgence	20,00 \$	7,70 \$				27,70 \$

2010-02-054
Résolution
d'autorisation de
dépenses pour la
coupe des arbres
jugés dangereux
sur les chemins
des Baies et J.-A.
Bombardier, faire
déchiquer les
branches situées
sur l'emprise
municipale

Directeur général	20,00 \$	7,70 \$			20,00 \$	47,70 \$
Inspecteur en voirie	20,00 \$	7,70 \$	15,00 \$	7,50 \$		50,20 \$
	100,00 \$	38,50 \$	15,00 \$	7,50 \$	20,00 \$	181,00 \$

	Minutes incluses
Téléphone	
Bureau	250
Coordonnateur mesures d'urgence	250
Maire	250
Directeur général	250
Inspecteur en voirie	250
	1 250

2010-02-055
Résolution
d'autorisation de
dépenses Forfait
FQM pour les
cellulaires
municipales

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine accepte de bénéficier du forfait de FQM au coût de 181 \$ par mois pour une durée de 3 ans.

Que M. le directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

8 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

Aucun visiteur n'a posé de question.

9 AJOURNEMENT DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

M. le conseiller Olivier Grenier propose la levée de la session à 19 h 40.

M. René Pelletier
Maire

M. André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

2010-02-056
Levée de la
session